MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

22ÈME RENCONTRE REGIONALE SUR LA PROTECTION DES CULTURES LEGUMIERES

Actualités réglementaires et phytosanitaires

Dispositifs de soutien pour les filières

DGAL / SDSPV - Sophie.szilvasi@agriculture.gouv.fr et ludovic.dubois@agriculture.gouv.fr

Loos-en-Gohelle le 04/03/2025

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

➢ Situation des substances active

- ➢ en Europe,
- ➢ en France pour les cultures légumières

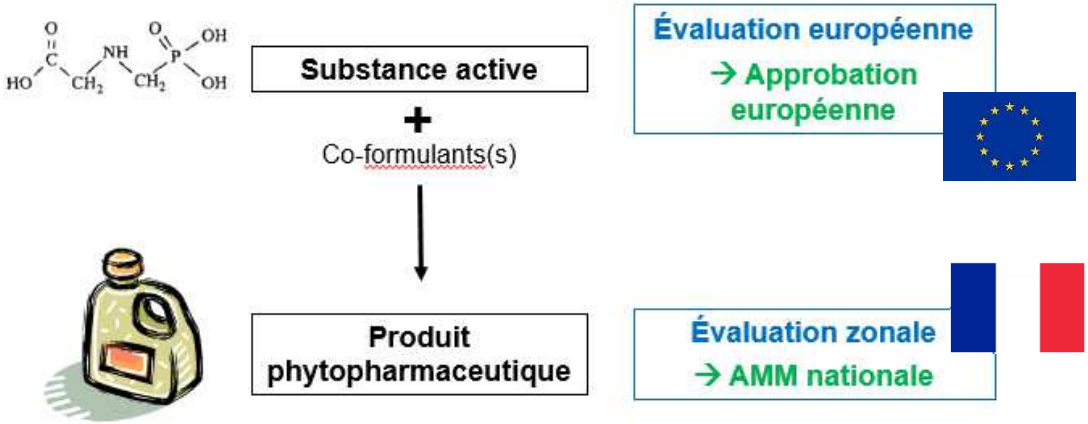

➢ Dispositifs de soutien pour la filière

- ➢ Dérogations
- ➢ Programme national d'expérimentation (PNE)
- ➢ Différents plans (PSA F&L, PAUFL, PARSADA) et le Comité des solutions

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Les substances actives approuvées par l'UE
Disponibilité des substances

(22-08-2023 / EU PESTICIDE DATABASE)

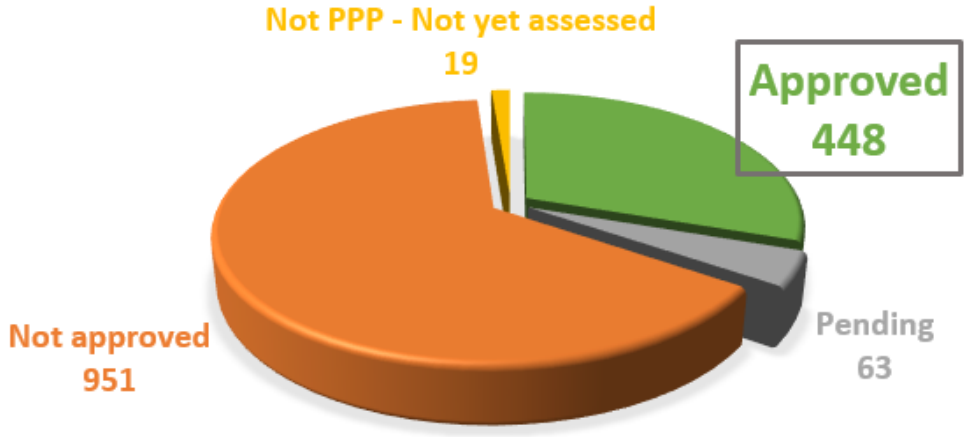

29/01/2025
EU PESTICIDE DATABASE

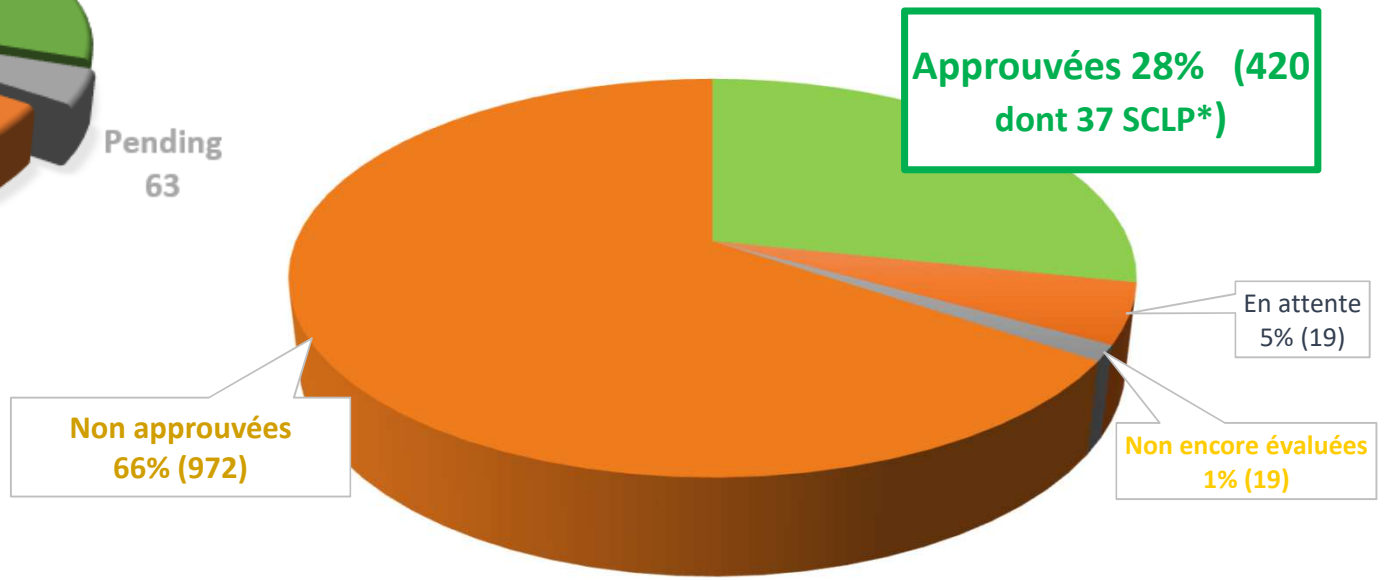

* *SCLP: Straight Chain Lepidopteran Pheromones (Phéromones de Lépidoptères à Chaine Linéaire)*

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Les substances actives approuvées par l'UE

420 S.A approuvées dont **37 SCLP** [1] regroupées en 3 catégories (acétates, aldéhydes, alcools)

→ **383 S.A approuvées**

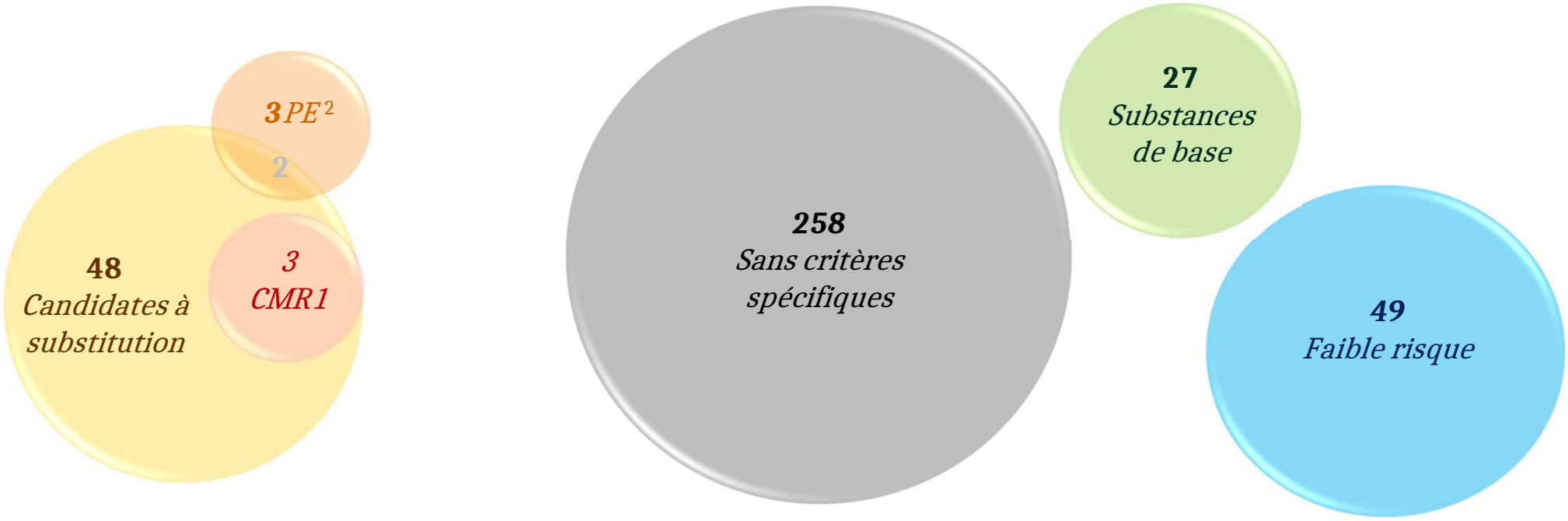

Source: Base de données de la Commission Européenne extraite au 29/01/2025

[1] SCLP: straight Chain Lepidopteran Pheromones
[2] PE = conclusions EFSA publiées

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Substances actives – calendrier d'expiration d'approbation

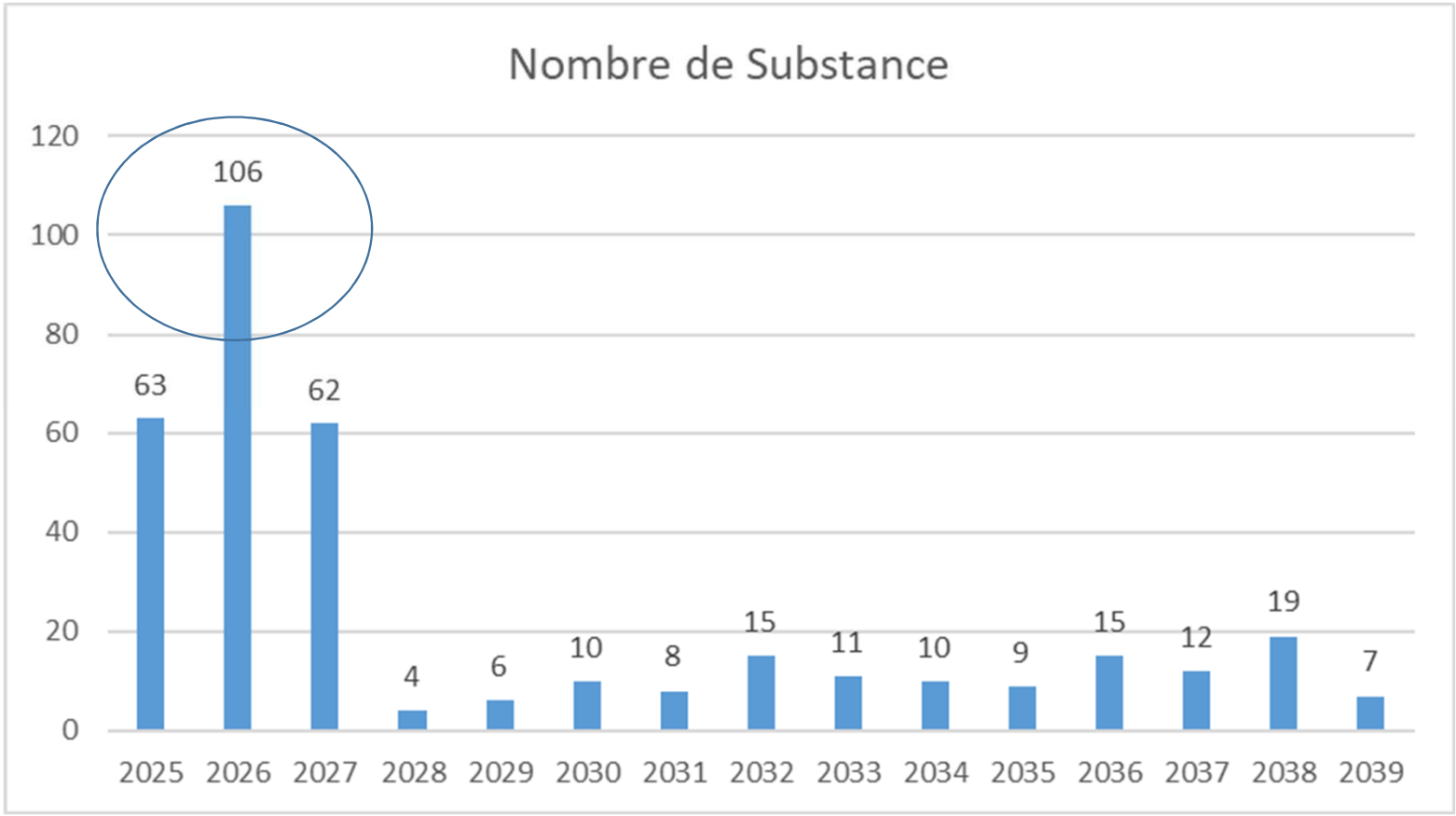

Mise à jour 29/01/2025

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Substances actives – Situation 2025 sur légumes en France

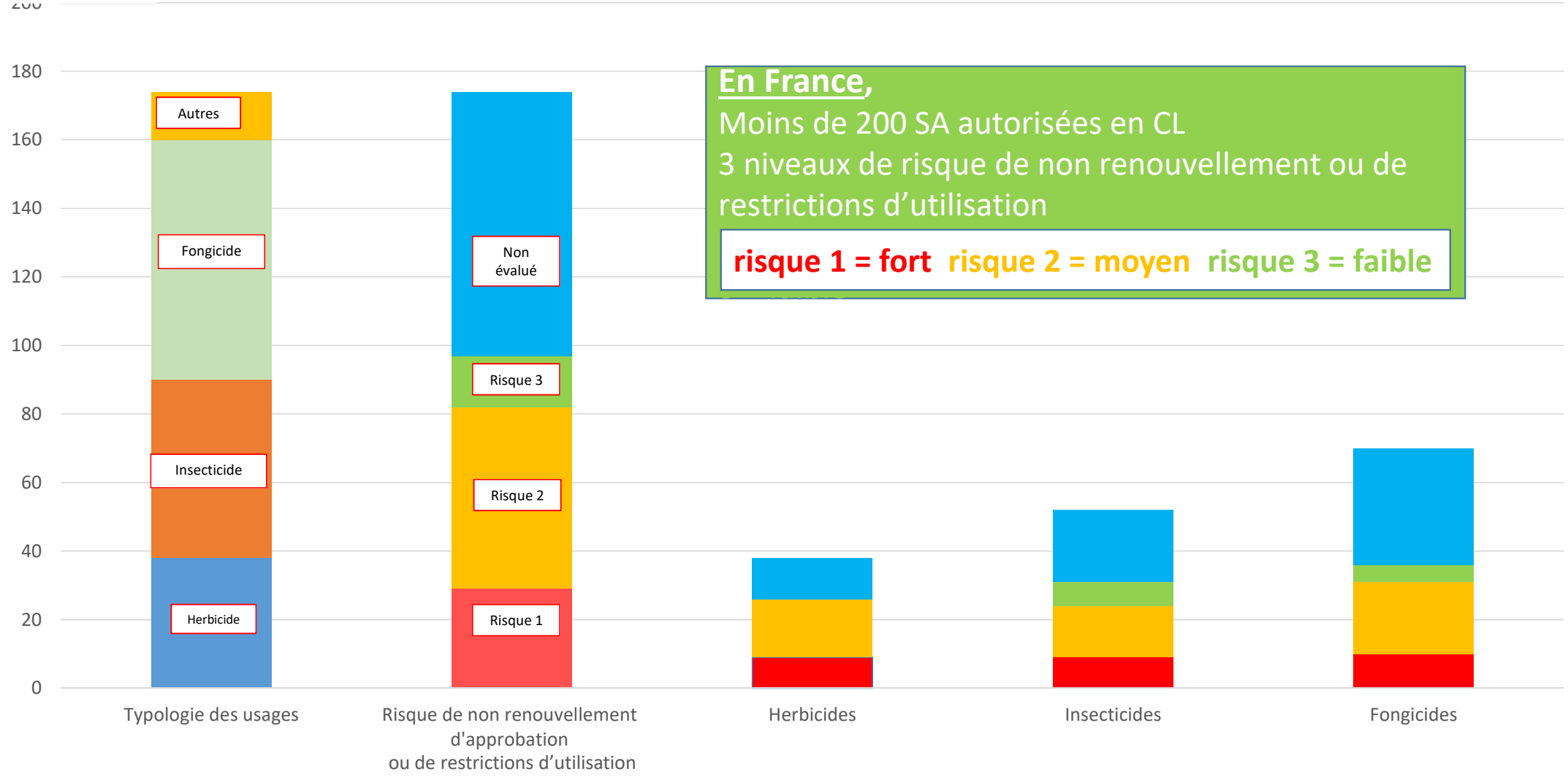

En France,
Moins de 200 SA autorisées en CL
3 niveaux de risque de non renouvellement ou de restrictions d'utilisation

risque 1 = fort **risque 2 = moyen** **risque 3 = faible**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Substances actives - Evolutions européennes récentes

- **Règlement de non-approbation ou de non-renouvellement d'approbation :**
  - Non renouvellement: **Dimethomorph,** mepanipyrim, **S-metolachlor, *acibenzolar -S-methyl*, métribuzine** (PE), **tritosulfuron** (retrait demande)
  - Non approbation comme substance de base: **caféine**, **poudre de coquille d'oeufs**

- **Fin d'approbation de substances non soutenues :**
  - **Spirotetramat, spinetoram,** penflufen, **fenpyrazamine**, flumetraline, metaflumizone

- **Règlement d'approbation ou de renouvellement d'approbation :**
  - ***Metconazole,*** trinexapac, folpet, **metrafenone, captan**, chlorure de mépiquat, *Pythium oligandrum* B301
  - **Substances de base**: magnésium hydroxyde, *sainfoin, Allium fitulosum, Vitis vinifera L. seed exttract*
  - **Substance faible risque*:*** urée, protéines hydrolysées, *Betabaculovirus phoperculellae, Bacillus subtilis* souche RTI477, *Bacillus velezensis* souche RTI301

Mise à jour 29/01/2025

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Substances actives autorisées en cultures légumières

Risque de non renouvellement ou de restrictions d'utilisation

Soutien SA	Substances	Date expiration approbation
Non défendue	Meptyldinocap	31/03/2025
	Terpenoid blend QRD	10/08/2025

16 substances actives avec un risque fort de non renouvellement de l'approbation ou de restriction d'utilisation

SA en rouge : fin d'approbation en cours

Soutien SA	Substances	Date expiration approbation
Soutenue	8-Hydroxyquinoline incl. Oxyquinoleine	15/12/2025
	Fludioxonil	15/06/2025
	Flurochloridone	15/03/2026
	Imazamox	30/06/2027
	lambda-Cyhalothrin	31/08/2026
	Lenacil	15/08/2025
	Metaldehyde	31/08/2026
	Metazachlor	31/10/2026
	Pendimethalin	15/01/2027
	Phenmedipham	30/09/2026
	Pirimicarb	31/10/2026
	Prosulfocarb	31/01/2027
	Tebuconazole	15/08/2026
	Tefluthrin	31/05/2027

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DISPOSITIFS DE SOUTIEN POUR LA FILIÈRE

ARTICLES 53 (DEROGATIONS)

PROGRAMME NATIONAL D'EXPERIMENTATION DU MASA (PNE)

3 PLANS ET 1 COMITE POUR ANTICIPER LES POTENTIELS RETRAITS DE SUBSTANCES ACTIVES

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Dérogations (articles 53) bilan 2024

2024

- Les dérogations accordées en 2024 concernent en majorité les **fruits (36 %)**, et les **légumes (26 %)**
- Les PPP sont à **46 % des insecticides,** à **24 % des fongicides et à 19 % des herbicides**

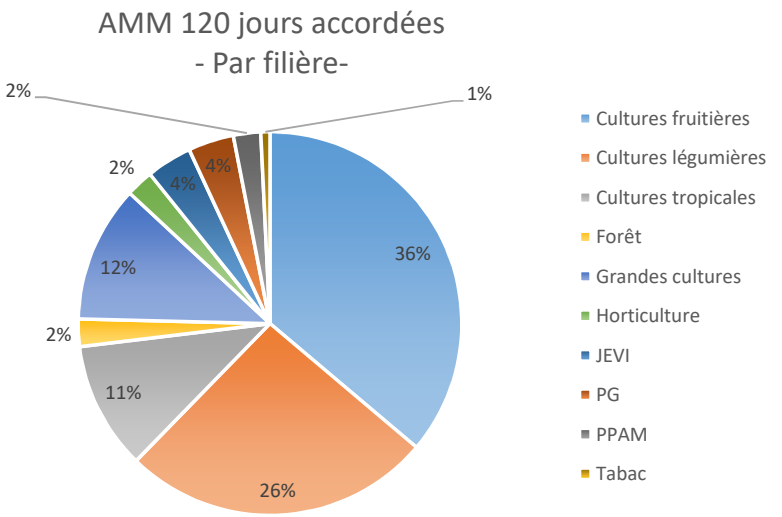

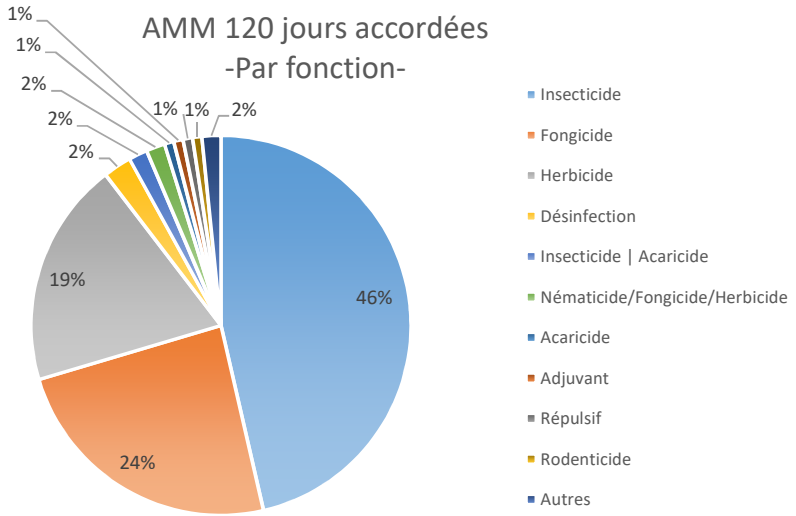

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Dérogations (articles 53) bilan 2024

Bioagresseurs

Les décisions accordées concernent en majorité les **différentes maladies fongiques (70), le désherbage (29), les pucerons (21), les mouches des fruits (19), les chenilles phytophage (18) les mouches des légumes (18) et les coléoptères phytophages (15)**

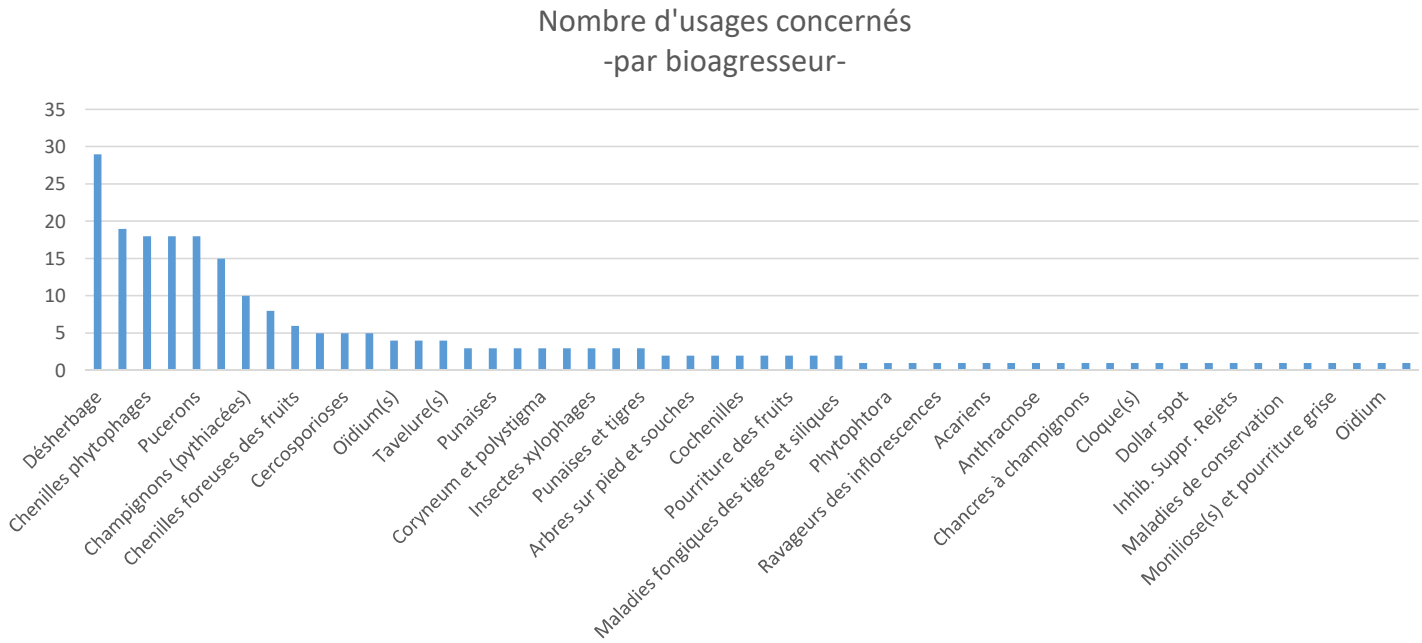

Dérogations (articles 53) bilan 2024

75 Substances concernées par les dérogations

Les substances les plus représentées dans les décisions de 2024 sont le **cyantraniliprole** (10 décisions, 23 usages), le **spinosad** (8 décisions, 14 usages), le **chlorantraniliprole** (5 décisions, 15 usages), l'**azadirachtine** (4 décisions, 9 usages) et le **spirotetramat** (4 décisions, 6 usages)

88 Produits phytopharmaceutiques concernés par les dérogations

Les PPP les plus représentés dans les décisions de 2024 sont le **SUCCESS 4** (6 décisions, 12 usages), le **ALTACOR** (4 décisions, 11 usages), **EXIREL** (4 décisions, 5 usages), **MOVENTO** (4 décisions, 6 usages), **SERENADE ASO** (4 décisions, 2 usages)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME NATIONAL D'EXPÉRIMENTATION DU MASA BILAN 2024 ET PROGRAMMATION 2025

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Renouvellement du marché concernant le Programme National d'Expérimentation du MASA

- Nouveau marché public période 2024/2027 (essais réalisés par des mandataires > pour les Hauts de France : FREDON, UNILET, APEF)
- Conduite d'études résidus, d'essais biologiques sur différents groupes culturaux ainsi que la réalisation d'analyses de laboratoire sur certains prélèvements > 4 Lots

> Lot 1 : Conduite d'études résidus au champ sur différents groupes culturaux

> Lot 2 : Conduite d'essais biologiques sur différents groupes culturaux en métropole(efficacité et sélectivité)

> Lot 3 : Conduite d'essais biologiques sur cultures tropicales ou sous les tropiques (efficacité et sélectivité

> Lot 4 : Réalisation d'analyses de laboratoire pour les essais réalisés dans le cadre des études résidus du lot n°1

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Logigramme sur la « méthode » de construction du Programme d'expérimentation du MASA

- **Acquérir des données utilisables pour soutenir les filières**
- **Alimenter les dossiers à l'ANSES**

L'expérimentation concerne des essais de produits phytopharmaceutiques ou de méthodes alternatives identifiés soit :

- **Par les GTF Filières et les experts**
- **Dans des projets déposés dans l'AMI du PARSADA**
- **Suite au besoins identifiés dans le cadre des travaux du comité des solutions**
- **Appui au programme Multicibles du CTIFL**

- **Entrent dans le cadre du PNE: Essai BPE**
  - Les essais qui concernent des produits phytopharmaceutiques conventionnels ou de biocontrôle (autorisés ou non)
  - Les essais qui concernent des PNPP

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Analyse de la demande par le CTOP

- Situation de la substance au niveau européen
- Type de culture ciblée (Majeure ou Mineure)
- Situation de l'usage (à court et moyen termes)
- Accord préalable de la société phytosanitaire (dépôt de dossier d'AMM ou article 51)
- Avis des experts
- Lien avec les problématiques remontées et le PARSADA

L'analyse de la demande tiendra notamment compte des éléments suivants

- La substance est elle approuvée?
- La substance a-t-elle été récemment renouvelée?
- La substance est elle soutenue par une firme au niveau européen?
- Profil toxicologique et environnemental de la substance actualisé au regard des dernières connaissances scientifiques et techniques disponibles (critère CMR, candidate à la substitution,…)
- Disponibilité de données sur les résidus
- L'usage est-il soutenu par la société phytosanitaire?
- Conclusions de l'Anses sur des préparations identiques ou similaires

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Prévisionnel Programme National d'Expérimentation 2025

- 88 essais programmés (621 modalités) au 01/02/2025

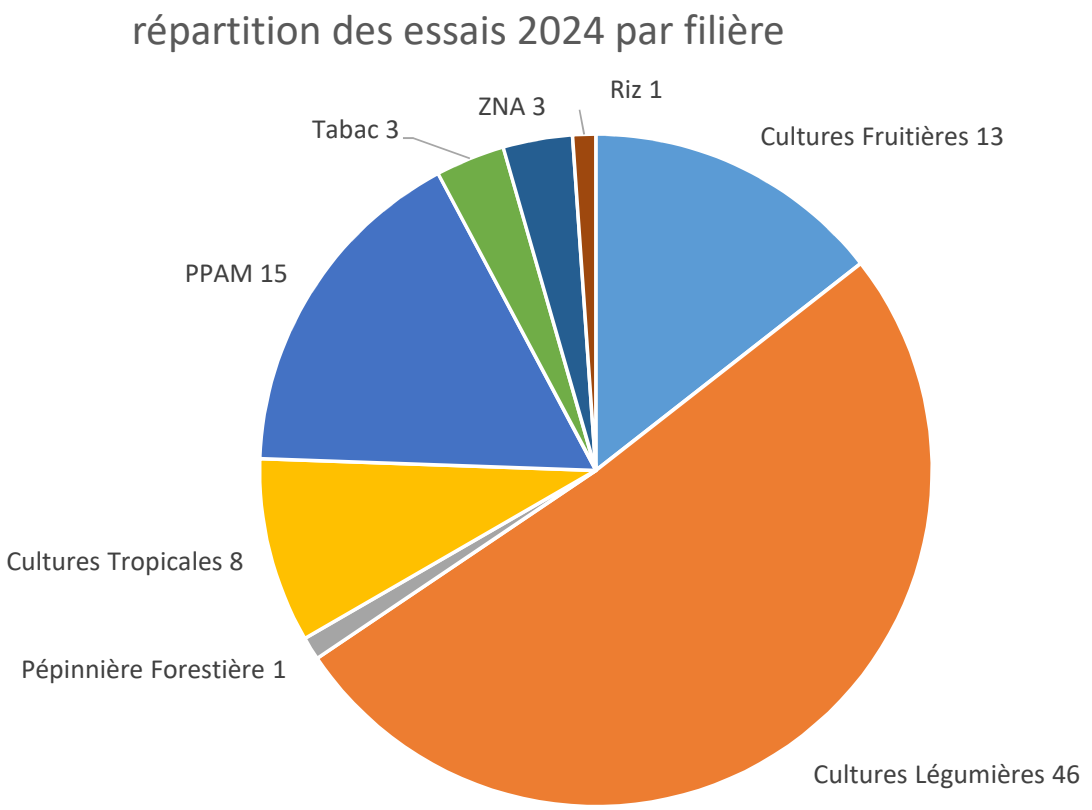

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Répartition des essais pour les cultures légumières en 2025

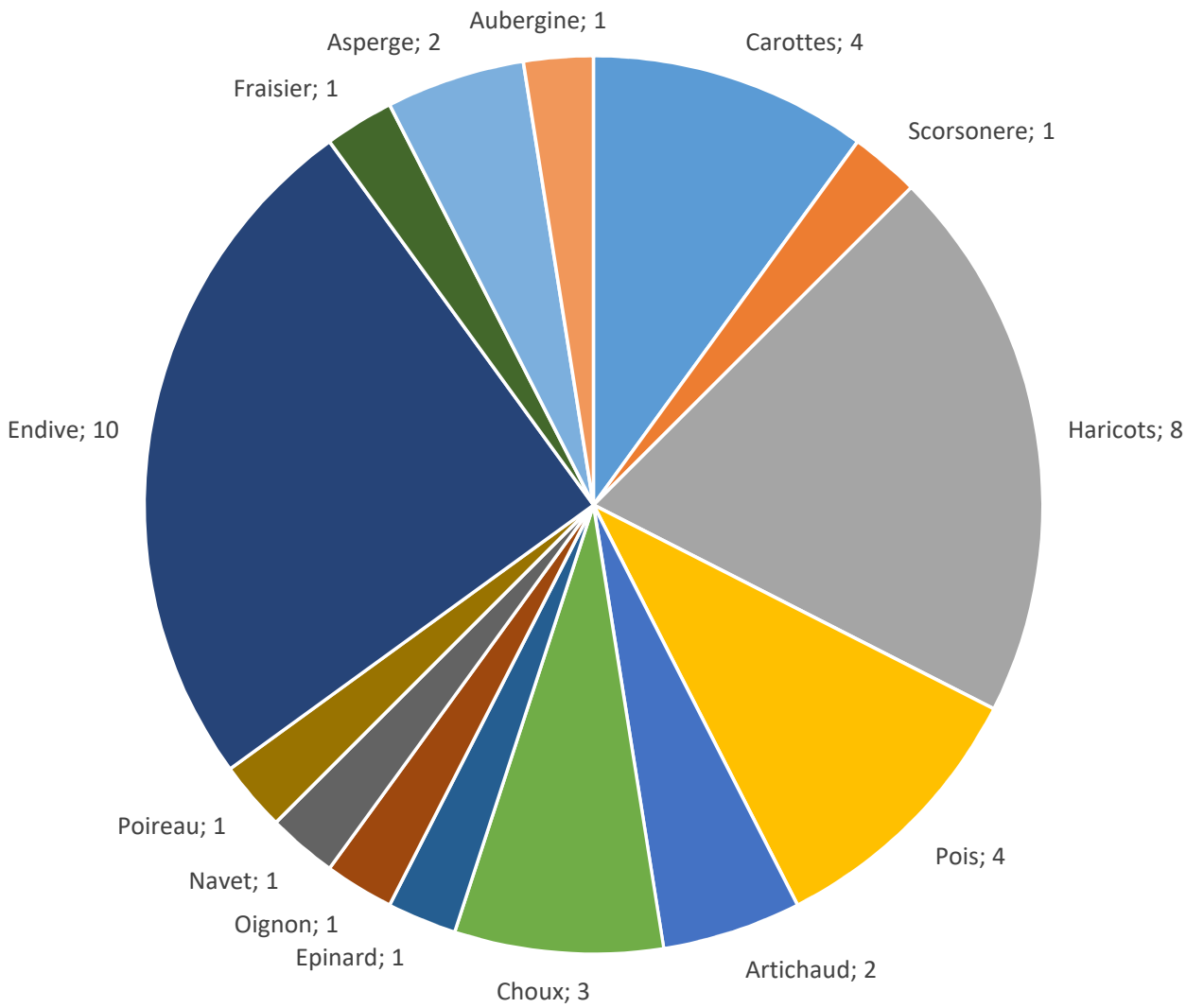

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Typologie des essais 2025 par filière

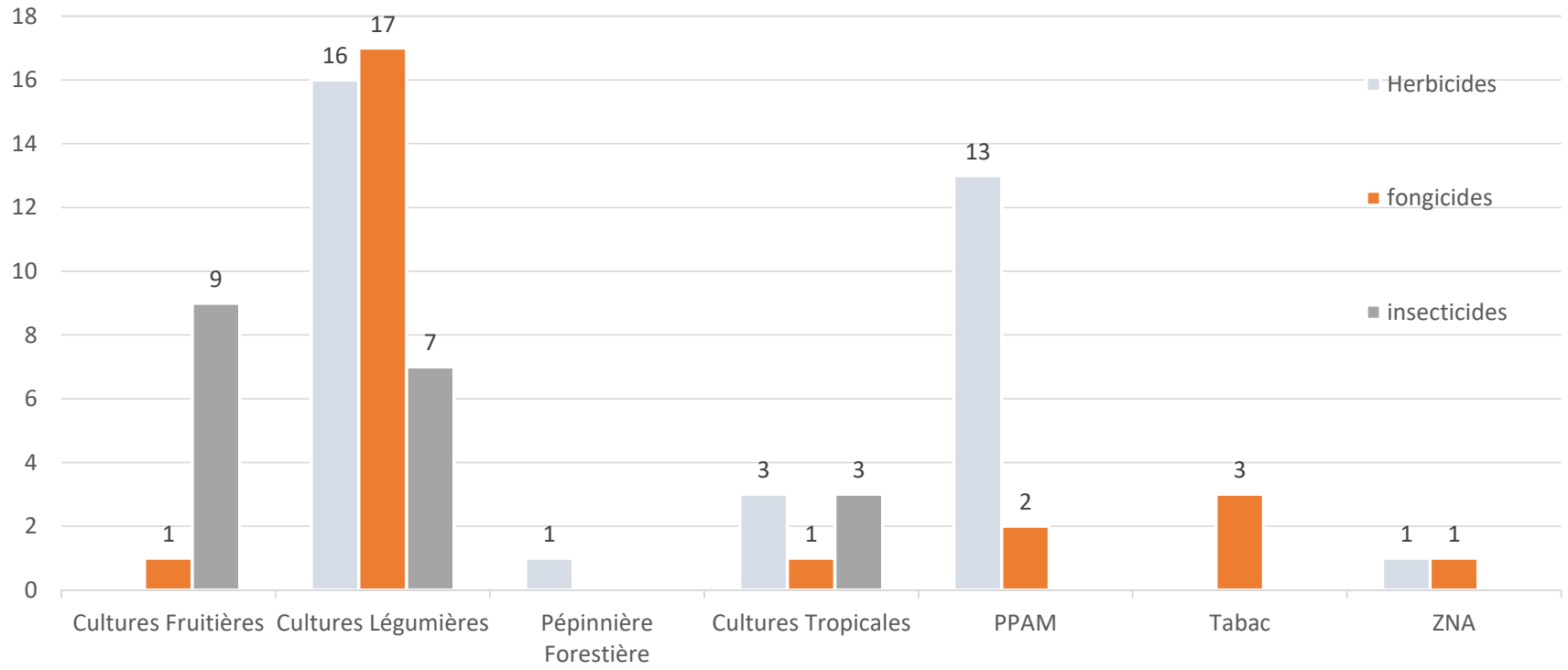

- 32% des essais sont avec du bio contrôle
- 10% des essais sont en traitement des semences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

3 plans et 1 comité pour anticiper les éventuels retraits de substances et développer des alternatives

1 - PSA F&L

Plan de Souveraineté Alimentaire Fruits et Légumes

(+ pomme de terre, PPAM et cultures tropicales)

- **4 Axes stratégiques** :
- 1-**Protection des cultures**
- 2-Compétitivité, investissements et innovation
- 3-Recherche, expérimentation, formation et renouvellement des générations
- 4-Dynamisation de la consommation

Priorisation des usages

Actions réglementaires

2 – PAUPFL

Plan d'Urgence Phytosanitaire Fruits et Légumes (CTIFL)

3 - PARSADA

Plan «d'action Stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures »

4 – Comité des solutions

Recensement des solutions de protection disponibles dans les Etats Membres (EM)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Actions réglementaires

- Mise à jour du catalogue national des usages → nouvelle publication en cours
- Faciliter la reconnaissance mutuelle des AMM (article 40) → Comité des solutions
- Simplifier les extensions d'autorisation pour les usages mineurs (article 51) → Comité des solutions
- Etudier la faisabilité d'autorisations à périmètre géographique limité → Comité des solutions
- Optimiser le calendrier de délivrance des AMM → Comité des solutions
- Expérimentation des produits de biocontrôle → programme national d'expérimentation de la DGAL et plans

- Soutenir les alternatives naturelles aux produits phytopharmaceutiques
- Faciliter l'emploi des biostimulants → saisine ANSES en cours
- Clarifier l'emploi des produits agissant comme des barrières physiques
- Développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures → cahier des charges en cours
- Développer la technique de l'insecte stérile → travaux législatifs en cours
- Elargir le recours aux médiateurs chimiques
- Soutien à la protection des cultures → programme national d'expérimentation de la DGAL
- Coordination de l'expertise technique en protection des cultures

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Actions réglementaires
Catalogue des usages

- Modification du statut des usages de la quasi-totalité des cultures légumières (hors pomme de terre)
- Expertise en cours sur le statut des cultures (majeur / mineur)
- Expertise en cours sur le zonage résidus pour différentes cultures (ex artichaut, poireau)
- Expertise en cours sur le rattachement de cultures (ex chicorées production de racines).

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Comité des solutions

- En France, en 2024, travail de recensement des solutions de protection disponibles dans les EM via le Comité des solutions, en s'appuyant sur l'expertise des filières et sur la Commission des Usages Orphelins (CUO), pour :
  1. Analyser les écarts d'autorisation pouvant conduire à des impasses dans les itinéraires techniques en France par rapport aux autres états membres de l'Union Européenne
  2. Identifier des leviers d'action et solutions applicables rapidement à court terme et pérenne.
- Expertise à droit constant : pas de retour sur les retraits (ex acétamipride, (NNI),…)
- Système robuste : ne sont retenues que les solutions sans critères de classement (pas de PE, de CMR2, de candidate à la substitution…)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Comité des solutions

Situation des demandes relatives aux solutions en légumes

Cultures	Nb de demandes des Professionnels (intérêt Fort et moyen)	Nb de demandes après exclusion des critères particuliers	Court terme	Moyen terme	Favorable pour un dépôt	Non favorable	Pas de retour
Choux	16	14	5	2	3	2	2
Poireaux	25	13	1	3	3	5	1
Oignons	9	11	2	3	3	2	1
Ail	18	12	1	1	2	4	4
Chicorées -endives	12	11	0	0	4	4	3
Pommes de terre	5	3	1	1	0	0	1
Lentilles	6	4	0	0	2	1	1
Tomates-aubergines	17	11	2	0	4	2	3
Champignons	5	5	2	3	0	0	0
Courgette	54	17	7	0	2	2	6
Concombre	39	14	6	0	2	2	4
Melon	52	15	7	0	1	1	6
Potiron	29	13	7	0	1	1	4
Fraise	24	12	0	0	0	0	12
Asperge	25	12	0	1	1	2	8
Artichaut	26	5		2	0	1	2
Haricot	10	4	3	0	0	0	1
Epinard	18	18	2	0	2	0	14
Salsifis	7	4	0	0	0	0	4
TOTAL	**397**	**198**	**23%**	**8%**	**15%**	**15%**	**39%**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)

- Axe fort de la nouvelle stratégie Ecophyto 2030
- Le PARSADA vise à préparer et à anticiper les potentiels retraits de substances actives.
- Mettre en place une organisation efficace avec les filières et la recherche pour, à terme, ne laisser aucun exploitant sans solution

Publiée le 6 mai 2024

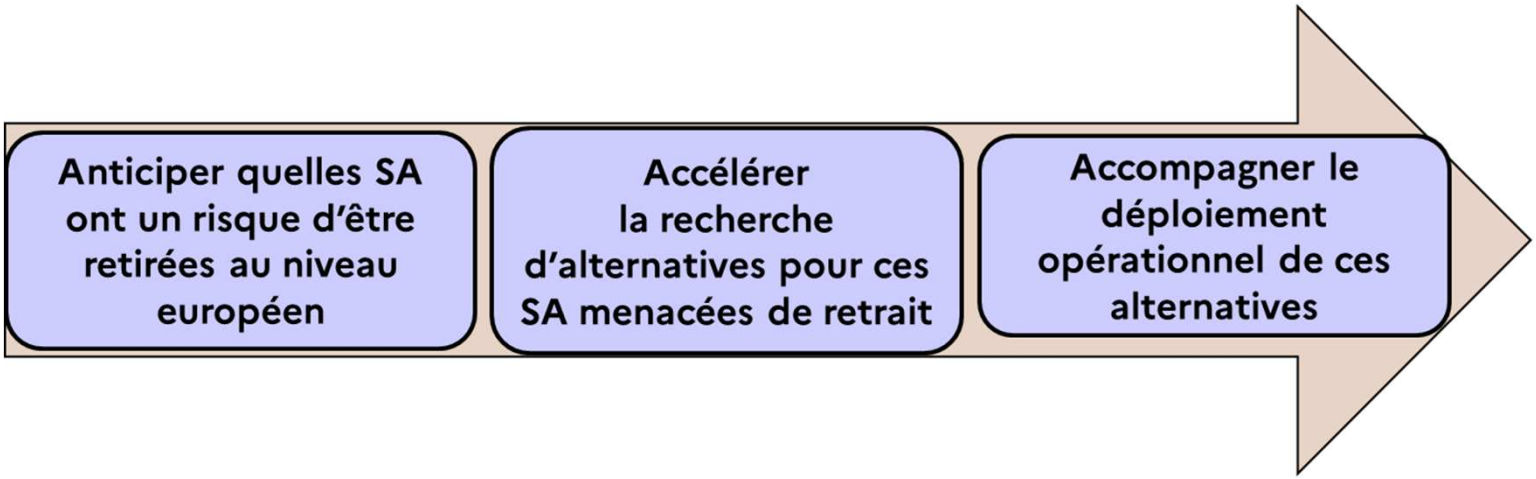

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

PARSADA
Filière légumes

- **4 plans d'actions validés :**

  ➢ **Filière fruits et légumes frais** : animateur = CTIFL
  - *Drosophila suzukii* - Cerise
  - Gestion des adventices

  ➢ **Filière fruits et légumes transformés** : animateur = UNILET
  - Gestion de l'enherbement
  - Gestion des lépidoptères

- **Plan d'action en cours d'élaboration :**
  - Pucerons, autres insectes piqueurs et acariens » porté par la filière F&L frais

- **Projets multiples**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

PARSADA - Filière légumes

- **Les projets PARSADA de lutte contre les adventices au bénéfice de la filière légumes**

1. **Le projet ciblé « 1er DECCLIC », porté par l'UNILET :** *DEvelopper la Connaissance, Combiner et dépLoyer pour mieux désherber les dICotylédones* - Projet sur 5 ans – 2024/2029
2. **Le projet ciblé « SOLAD-FL », porté par le CTIFL :** *Faire émerger des SOLutions pour une meilleure gestion des ADventices dans les cultures de F&L frais* - Projet sur 5 ans – mi 2024/mi 2029
3. **Le projet ciblé « DESHERBENDIV », porté par l'APEF :** *Recherche de méthodes de désherbage alternatif innovant de la culture de chicorées Endive en réduisant l'utilisation d'herbicides*- Projet sur 5 ans – mi 2024/mi 2029 ; Partenariat avec le CATE et les producteurs de chicorée à café
4. **Le projet ciblé « GRAMINICIBLE », porté par Arvalis :** *Graminées : partager le diagnostic, développer les solutions de lutte directe et déployer leur gestion intégrée*- Projet sur 3.5 ans – mi 2024/fin 2027 ; Partenariat avec l'UNILET
5. **Le projet ciblé « GRAMICOMBI », porté par Terres Inovia :** *Graminées en grandes cultures : approfondir la connaissance et déployer les combinaisons de leviers*- Projet sur 5 ans – mi 2024/mi 2029 ; Partenariat avec l'UNILET
6. **Le projet transversal « PARAD », porté par l'INRAE :** *Pour anticiper, innover et accompagner la transition agroécologique de la gestion des adventices* - Projet sur 5 ans (2025-2029) ; Partenariat avec le CTIFL

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

PARSADA - Filière légumes

- **Les projets PARSADA de lutte contre les insectes au bénéfice de la filière légumes**

1. **Le projet transversal « ACOMPLI » porté par l'UNILET :** *Acquisition d'Outils et Méthodes de Protection des cultures contre les Lépidoptères en Interfilières* - Projet sur 5 ans – 10/2024-10/2029
2. **Le projet transversal « ARDECO » porté par l'INRAE :** *Développer les méthodologies et une infrastructure pour la production haut débit de molécules sémiochimiques (phéromones, kairomones, …) utilisables en biocontrôle contre les insectes* - Projet sur 5 ans – 10/2024-10/2029 - Partenariat avec UNILET
3. **Le projet transversal « MOBACCLIM » porté par l'INRAE :** *Mobilisation transversale de la lutte biologique par acclimatation pour les filières de production françaises* - Projet sur 5 ans (2025-2029) ; Partenariat avec le CTIFL et l'UNILET
4. **Le projet PACTE, porté par l'ANPN :** *Programme d'Actions Collaboratives interfilières de Transition Écologique contre les Pentatomidae* - Projet sur 5 ans (2025 – 2029)
5. **Le projet TAUPIFAST, porté par INOV3PT :** *Fédérer et Accompagner la recherche de Solutions Techniques innovantes pour protéger les cultures contre les Taupins* - Projet sur 5 ans

- **Les projets déposés dans le cadre du plan d'action *Drosophila suzukii* - Cerise**

1. **Le projet ciblé « Drosophila », porté par le CTIFL :** *Pour une approche intégrée et durable de la gestion de D. suzukii pour la filière cerise* - Projet sur 3 ans – 2024/2026
2. **Le projet OPTIMISTII, porté par l'INRAE :** *Augmenter la performance de la Technique de l'insecte stérile (TIS) en améliorant la souche de D. suzukii utilisée* - Projet sur 5 ans (2025-2029)
3. **Le projet QUANDINSKII porté par l'université Picardie Jules Verne**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Des informations sur le site Internet du MASA

- **<u>Une page dédiée au PARSADA sur le site internet du ministère</u>**
- https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et
- *-> le détail des 14 plans d'action de la vague 1*
- *-> les prochains plans d'action*
- *-> les projets lauréats [à venir]*
- *-> le PARSADA-infos*

- **… Et à venir sur le site ECOPHYTOPIC**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

FRANCE NATION VERTE

PARSADA-infos

La lettre d'information trimestrielle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Edito de Maud Faipoux, Directrice générale de l'alimentation

Axe central de la nouvelle Stratégie Ecophyto 2030, le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures, dit « PARSADA » traduit la double ambition de l'Etat : la nécessaire réduction des impacts liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tout en assurant la protection des cultures.
Ce plan a ainsi été construit, en lien avec les filières, afin de ne pas laisser les agriculteurs démunis face à la diminution du nombre de substances actives phytopharmaceutiques disponibles ; il vise à identifier, en anticipation, de nouveaux leviers pour protéger les cultures et les récoltes dans une approche combinatoire, à adapter les pratiques agronomiques vers plus de résilience, dans un souci constant d'améliorer la santé des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement.
Il dispose pour 2024, d'un budget inédit de 146 millions d'euros issu de la planification écologique.

Aujourd'hui, nous sommes dans le temps de l'action et de la concrétisation. L'ensemble des travaux et de la mobilisation collective, a permis la validation des 14 premiers plans d'action du PARSADA fin 2023 et après publication de l'appel à projets de FranceAgriMer, 17 premiers projets ont été déposés et sont actuellement en cours d'instruction.

Le plan axé vers un transfert aux agriculteurs de solutions innovantes est également au programme des échanges avec nos partenaires européens.

Le PARSADA connait ainsi une actualité riche et il est apparu utile d'en assurer une large diffusion, notamment en partageant les informations relatives aux projets retenus, et pour cela de laisser la parole aux lauréats. C'est tout l'objet de cette lettre d'information, que nous lançons aujourd'hui…

Je vous souhaite une excellente lecture !

Le 7 mai 2024, Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée, se sont joints à la 8e réunion du Comité scientifique et technique du PARSADA (instance d'évaluation des projets).

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention